



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 NOVEMBRE AVEC LE DGPN

I-Présentation du DGPN:

Le 10 novembre 2020, le Directeur Général de la Police Nationale réunissait les organisations syndicales pour faire un point de situation sur la crise sanitaire.

Il a annoncé une progression importante du nombre de cas COVID tant au sein de la Police Nationale que du pays tout entier.

Certains parlent de stabilisation mais il serait plus juste de parler de ralentissement de la progression.

Le DGPN n'a pas caché que la situation à venir dans les hôpitaux est inquiétante, et que les études montrent que la deuxième vague semble plus intense que la première.

Un brigadier-chef, père de 3 enfants, en fonction au commissariat de MEAUX est décédé la semaine dernière du COVID 19. Il avait été contaminé en octobre, a été placé en réanimation le 20 octobre et est décédé le 3 novembre dernier.

En précisant que c'est le 4ème décès en Police, il a évoqué également un cas préoccupant à SAINT ETIENNE.

Plus généralement il y a actuellement 11692 cas cumulés en police depuis le 16 mars 2020.

Et on notera une progression de plus de 2400 cas depuis le 2 novembre, et 364 cas uniquement sur la journée du 9 novembre.

22 clusters sont enregistrés en Police pour un total de 349 cas.

Le plus important est celui de l'Ecole de Police de MONTBELIARD, avec 55 cas et un taux de positivité énorme.

Des mesures ont été prises, les élèves ont été sommés de rester chez eux et il va être procédé à un nettoyage complet des locaux.

Le DGPN nous a également parlé d'un autre cluster naissant à l'école des Commissaires de SAINT CYR AU MONT D'OR, où le 9 novembre, 18 cas étaient comptabilisés.

La mission confiée par le gouvernement est compliquée, car il faut faire le grand écart entre la protection de la santé des citoyens, et la préservation de l'économie du pays.

Ce double objectif paradoxal, complexifie le travail de la Police.

Aussi, le Directeur Général a tenu à rappeler **qu'il remerciait TOUS les agents de la Police, quel que soit leur corps et leur grade**, et s'est dit attaché à la préservation de la santé des collègues.

Certes, lors du deuxième confinement, il a été décidé une totale continuité du service public, mais le DGPN, dans son souci de préservation des agents, et pour éviter une situation dramatique dans laquelle,



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

une partie importante des effectifs se retrouverait contaminée et « hors service », il a souhaité rappeler que les protocoles et orientations du premier ministre devaient être suivis.

En premier lieu, il a tenu à rappeler **les objectifs de télétravail**, en s'appuyant sur les instructions de la ministre de la Transformation Publique, à savoir :

« Le télétravail devient la règle » !

Il rappelle que depuis le 30 octobre, l'organisation du travail doit tendre vers 5 jours de télétravail par semaine dans toutes les activités télétravaillables.

Les instructions ont été données à tous les chefs de service et il leur incombe de les mettre en place.

Le DGPN a souhaité aussi faire un point sur les Autorisations Spéciales d'Absence.

Il explique que trois cas peuvent donner droit aux ASA :

-Lorsque l'on est cas contact à risque

-Lorsque l'on est une personne vulnérable, (sachant qu'au 10 novembre, les nouveaux critères n'étaient toujours pas définis, ce sont ceux des textes du 1^{er} confinement qui s'appliquent pour le moment).

Sur ce point, le Directeur s'est dit désolé de ne pas avoir de nouvelles informations sur un sujet attendu.

-Lorsque l'on est parent d'un ou plusieurs enfants de moins de 16 ans dont la classe ou l'établissement scolaire est fermé.

Sur les obligations de maintenir dans les services les accueils du public, le DGPN a dit avoir demandé le strict respect des mesures de distanciation et de protection sanitaire.

Il évoque la mise en ligne du site « moncommissariat.fr » qui a pour objectif de désengorger les appels 17, et de limiter le nombre des personnes qui viennent dans les commissariats.

Si l'on peut éviter certains contacts physiques, c'est beaucoup mieux.

Il a ensuite **évoqué les problèmes liés à la restauration, ou plutôt le temps de restauration.**

Des consignes ont été données, pour que les structures de restauration organisent des retraits de repas à emporter.

C'est en effet au cours des pauses, que les masques tombent, les distances ne sont plus forcément respectées...

... il y a les pauses cigarettes, les pauses café, mais les plus longues sont les pauses restauration et le médecin de l'Administration confirme qu'elles sont sources de contaminations supplémentaires.

Des clusters y sont directement liés.

Sur le matériel de protection, c'est la relative bonne nouvelle par rapport au premier confinement, à savoir que les stocks de masques et gels sont là et programmés au moins jusque février 2021.

Les masques « DIM » controversés, ont été retirés.



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

Le DGPN a ensuite donné la parole aux organisations syndicales en donnant la priorité aux personnels Administratifs, Techniques et Scientifiques comme il s'y était engagé la semaine précédente.

II-L'intervention du SNIPAT :

Le SNIPAT est la première organisation à avoir pris la parole.

L'intervention a été longue et très utile, car elle a alerté le DGPN sur la situation actuelle tendue, et anxiogène du fait du comportement de certains chefs de service et ce compte rendu fera état des perches tendues au SNIPAT tant par le DGPN que par le syndicat des Commissaires (SCPN) pour ne pas laisser perdurer des situations risquées voire dangereuses.

Le SNIPAT a d'abord déploré ne pas disposer des chiffres du télétravail qui ont été communiqués la semaine dernière pour les périmètres Secrétariat Général, Administration Centrale et Gendarmerie Nationale.

Sur ce point le DGPN s'est excusé du retard et s'est engagé à ce que nous disposions rapidement des chiffres.

Le SNIPAT a insisté sur l'importance de ces chiffres, afin de mettre en lumière le décalage entre la Police et les autres périmètres pour la mise en place du télétravail.

Les personnels administratifs techniques et scientifiques de la Police Nationale, se plaignent à juste titre de ne pas être logés à la même enseigne que les autres périmètres, et il n'y a aujourd'hui aucun avantage à être PATS en Police.

Beaucoup de contraintes mais aucune reconnaissance une fois encore.

A une période où l'administration nous parle de recherche d'attractivité des emplois, il serait temps de réagir avant d'avoir une fuite massive de personnels vers d'autres administrations.

Durant les deux confinements, les PATS ont travaillé en Police calés sur le travail des actifs, mais n'ont pas été considérés comme tels, il n'y a qu'à voir comment a été distribuée la prime COVID !

Le télétravail pose problème car il y a un manque cruel de moyens informatiques, puisque moins de 2000 postes NOEMI sont disponibles en Police, et sur ce point nombre de collègues disent n'avoir vu aucune évolution depuis le mois de mars.

Le SNIPAT dénonce des mises en opposition de personnels, les obligeant à choisir qui récupérera le poste NOEMI disponible et donc qui aura droit au télétravail !!!

Le DGPN précise alors en réunion qu'il est vrai que la Police est en retard sur le plan des matériels, mais que des choses ont été faites, car en mars la Police disposait de 47 postes NOEMI, aujourd'hui elle en a 1638 et 750 commandés qui seront dans les services d'ici fin novembre.

Il ajoute qu'il demande aussi d'utiliser les SPAN ou dispositifs NOMAD2.



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

Le SNIPAT fait alors état des matériels non utilisés par défaut de paramétrage, et parfois absence de personnels qualifiés pour les paramétrer.

Le DGPN demande qu'on lui fasse savoir tous les endroits où cela se passe afin d'intervenir pour faire paramétrer en urgence les matériels.

Sur le télétravail, le SNIPAT a aussi signalé des problèmes de moyens matériels donnés en priorité à la hiérarchie, voire à des actifs prioritairement aux administratifs, alors que ces actifs ne sont déjà pas à leur place.

Le SNIPAT a demandé également que puisse être étudiée la possibilité de travail à distance, ou travail déporté, et a fustigé la suspicion permanente de la hiérarchie pour les télétravailleurs considérés comme des « fainéants » lors du deuxième confinement comme cela avait été le cas lors du premier.

Il faut savoir que nous avons des retours d'endroits où la hiérarchie est opposée au télétravail, et stigmatise les personnels qui le demandent.

Plusieurs cas sont évoqués, en Sécurité Publique, en Police Judiciaire, ...et même jusqu'à la DRCPN, ou des plannings négociés avec les chefs de bureaux ne sont pas validés par la Sous-Direction.

Sur le coup le Directeur présent paraît surpris, mais une fois la Sous-Direction précisée, il invoque alors la clôture de gestion qui doit se faire avant la fin du mois et qui bloque le télétravail !

Bref, il semble y avoir un décalage entre les instructions du DGPN qui vont dans le sens des agents, et leur application réelle contre laquelle il semble toujours y avoir des arguments spécifiques.

En évoquant les différences entre DRCPN et DEPFI situés dans les mêmes locaux au ministère (difficultés de télétravail d'un côté et 5 jours par semaine de télétravail pour les agents de l'autre), il nous est répondu que, je cite : « nous n'avons pas les mêmes contraintes »...

... donc même au niveau de l'administration centrale, la Police, ça n'est pas les autres périmètres, l'emploi y est spécifique, car la mission « sécurité » se compose de spécificités !

Ensuite, le SNIPAT est revenu sur les propos du ministre de l'Intérieur qui la semaine dernière nous disait que le gouvernement avait réglé depuis le premier confinement le problème d'approvisionnement des masques, et que comme le disait le DGPN cela constituait une sécurité pour les agents...

... à condition de les utiliser.

Nous avons dénoncé les attitudes de certains chefs de service qui ne respecteraient pas les mesures barrières, ne mettraient pas les masques dans les services, couloirs, voire dans les bureaux où se trouvent des réfrigérateurs, cafetières, micro-ondes...

Le SNIPAT dénonce les attitudes des personnes qui ne croient pas que ce virus est grave, ou qui, parce qu'ils ont eu une forme asymptomatique, ou qu'ils ne connaissent personne affecté gravement par le virus, pensent que l'on fait beaucoup de bruit pour rien...



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

Non, ce virus est tout sauf anodin, et le SNIPAT demande au DGPN de le rappeler.

Plus grave, sur les cas contact, nous signalons une forme d'omerta, une tendance à cacher les cas. Cette dissimulation peut prendre deux formes.

La dissimulation par la hiérarchie qui n'informe pas les agents ayant été en contacts avec des cas qui sont devenus positifs, et des collègues testés positifs mais qui asymptomatiques ne vont pas en parler, en pensant que le masque suffira à protéger les autres.

Cette dernière attitude, le SNIPAT la met sur le compte du traitement des agents lors du 1^{er} confinement ou les malades, les absents au service, ont été stigmatisés à leur retour, dans les entretiens d'évaluation, les tableaux d'avancement, ...

Concernant la hiérarchie, il n'est pas normal que des collègues apprennent « par la bande » que des cas positifs figurent parmi les effectifs avec lesquels ils étaient en contact.

Le SNIPAT a aussi demandé au DGPN de faire une piqure de rappel sur les horaires décalés entre 6h et 22h pour répartir la présence au sein des services, et éviter les heures d'affluence dans les transports. Il faut promouvoir cet aménagement horaire en Ile de France mais aussi dans les grandes métropoles où les transports posent des difficultés.

Le DGPN est tout à fait d'accord, car cela participe à la sécurité sanitaire.

Sur la vaccination contre la grippe, le SNIPAT a répercuté les rumeurs qui disent que des vaccins auraient été réservés pour vacciner la hiérarchie mais que les personnels qui le souhaitaient comme tous les ans, n'avaient pas pu prendre de rendez-vous !

Le SNIPAT demande de la transparence sur le sujet.

Une double réponse est faite sur le sujet :

Le DGPN affirme que la pénurie de vaccins et de médecins rend difficile la campagne de vaccination cette année, mais qu'une séquence de vaccination a été mise en place à Beauvais.

Il explique être allé pour se faire vacciner faire la queue comme tous les autres agents, mais ne pas s'être fait vacciner par manque de temps pour attendre, et confirme donc qu'il n'existe pas de priorité donnée pour la hiérarchie.

Le docteur FOULON rappelle la pénurie de vaccins, même chez Sanofi où des commandes ont été passées, et dit que si des agents ont un vaccin dans leur pharmacie, ils peuvent venir avec pour se faire vacciner.

Par contre, **elle se dit choquée au plus haut point d'entendre que des hauts responsables pourraient avoir une priorité pour les vaccins. Si de telles pratiques étaient avérées, il faudrait que cela remonte pour être dénoncé !**



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

Le SNIPAT a aussi précisé, que face à ces comportements et ces freins au respect des protocoles, les personnels sont angoissés, démotivés et risquent de multiplier les arrêts maladie.

Les jeunes recrues, les stagiaires nous signalent des situations mais ont peur de le dire, peur qu'on les identifie...

... on craint les Risques Psycho Sociaux, et les passages à l'acte, car il y a des tensions très palpables dans les services.

Nous alertons le DGPN et le DRCPN sur le moral des collègues dans cette situation critique.

Le SNIPAT rappelle aussi, que nous avons demandé, suite aux efforts fournis et au fiasco de la répartition des primes COVID, qu'une prime spécifique, ou un abondement significatif du CIA de fin d'année soit octroyé à TOUS les PATS de la Police Nationale.

Nous n'avons aucune annonce en la matière, et rappelons que cela serait extrêmement bénéfique moralement.

Comme une forme de reconnaissance.

A un moment où la nation octroie, sous l'étiquette « relance », des enveloppes aux uns et aux autres, il serait opportun de remercier les personnels les plus mal lotis de la Police Nationale !

Le SNIPAT a également attiré l'attention du DGPN sur la sécurité sanitaire des personnels techniques qui accompagnent les CRS et des personnels de Police Technique et Scientifique.

Les personnels techniques de CRS, ont vu fermer les foyer-bars (risques sanitaires importants), mais le maintien des « blanchettes » se fait dans des conditions parfois désastreuses (attroupement sans distanciation, absence de masques...)

Sur ce point, le DGPN évoque l'emploi difficile des CRS et dit comprendre la nécessité pour des personnels éloignés du domicile familial d'avoir des espaces de détente, mais il insiste pour que cela se fasse dans le respect des règles sanitaires.

Il ne voudrait pas avoir à faire supprimer les blanchettes et s'en remet au bon sens.

En résumé, si cela se passe dans de bonnes conditions cela continue, sinon, il faudra prendre des mesures drastiques.

Concernant les personnels de la PTS, le SNIPAT a demandé que la sécurité sanitaire des personnels fasse l'objet d'un protocole strict notamment pour les signalisations (prises d'empreintes...) où les contacts avec les prévenus sont au plus proche.

Le DGPN a demandé à l'un de ses conseillers de faire au plus vite un point précis sur le sujet avec Mr ANGELINO, chef du SCPTS.



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

Le SNIPAT a souhaité aussi évoquer la protection des agents dans les commissariats faisant l'objet de menaces terroristes notamment, avec un focus particulier sur MANTES LA JOLIE, cible de menaces récentes, et dont les effectifs sont toujours sous le choc des événements de 2016 à MAGNANVILLE.

Enfin, et même si le sujet ne concerne pas directement le sujet du COVID, le SNIPAT a souhaité une fois encore intervenir sur l'inertie de l'Administration sur les demandes de Rupture Conventionnelle.

Certaines demandes, faites il y a plusieurs mois, et pour lesquels des ententes préalables ont été calées avec la hiérarchie locale, restent sans réponse .

Certains ont engagé des dépenses sur la base des indemnités de rupture conventionnelle, pour une reconversion, et se retrouvent dans des situations compliquées.

Le DRCPN a évoqué les difficultés de gestion de ces dossiers, et a souhaité préciser que la rupture conventionnelle était une négociation, et aucunement un droit. L'administration n'a pas obligation de se prononcer favorablement. Il déclare qu'il faut que les deux parties y trouvent un intérêt. Par ailleurs, sur les indemnités de rupture, le DRCPN affirme qu'il s'agit d'une fourchette et pas d'un montant fixe.

Sur tous ces sujets il demande aux syndicats de faire de la pédagogie !!!

Le SNIPAT a répondu que ce dispositif, nous n'en voulions pas, il a été mis en place par l'administration contre l'avis des syndicats.

S'il faut faire de la pédagogie sur le fait qu'une fois encore l'administration met en place une usine à gaz, qui va servir quand on voudra se débarrasser des collègues dans des restructurations de service, mais qui ne servira pas les collègues quand ils voudront tourner la page...cela aura des effets très négatifs.

*Dans le contexte actuel, c'est une nouvelle que les collègues apprécieront d'autant plus !!!
Nous ne lâcherons pourtant pas sur ce dossier, même si, ulcérés par l'inertie de l'administration certains envisagent de plus en plus de s'orienter vers la disponibilité.*



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

UN BILAN INTERESSANT DE L'INTERVENTION DU SNIPAT :

Suite aux remontées du SNIPAT (notamment sur la base des infos des délégués locaux mais aussi de l'adresse mail covid19.snipat@gmail.com), le DGPN a pris note.

Il a dit déplorer la suspicion des chefs de service en matière de télétravail, regretter les freins au télétravail, vouloir promouvoir les élargissements des plages horaires de service en présentiel, et ne pas concevoir l'omerta sur les cas contacts !

Il nous demande de faire remonter à ses collaborateurs toutes les situations précises pour que les choses soient recadrées. Il ne s'agit pas de délation mais de sécurité sanitaire.

Il reprend alors une phrase du cinéma d'Audiard (« je balance pas, j'informe ») pour inciter à faire remonter les infos sans crainte.

Le syndicat des Commissaires (SCPN) est intervenu à son tour en reprenant les propos du SNIPAT et en disant savoir que certains chefs de service se comportaient mal :

« On sait que ça existe, et il faut faire cesser ces attitudes archaïques. Moi ce qui me gêne c'est que des chefs de service ne s'appliquent pas à eux-mêmes les règles qu'ils doivent faire appliquer ! » (SG du SCPN)

Il nous invite lui aussi à faire remonter les cas signalés pour recadrer en détail, et faire évoluer les choses de manière positive.

Je lui ai précisé que je me ferai l'écho de ses propos réconfortants pour que les collègues nous laissent relayer leurs remontées, même si nous sommes conscients que la hiérarchie, ce n'est pas QUE les commissaires.

AUSSI, N'hésitez pas à nous faire remonter tous les problèmes, par le biais de nos délégués locaux et/ou sur l'adresse covid19.snipat@gmail.com

Le SNIPAT sera présent chaque fois pour défendre les PATS dans toutes les audiences que nous pouvons avoir à tout niveau.

D'ici là, prenez soin de vous et de vos proches.

Georges KNECHT
Secrétaire Général du SNIPAT